LETTRE des Officiers du Bailliage de Villefranche en Beaujolois, à M. de Lamoignon, Garde des Sceaux, après l'envoi des nouveaux Edits, &c.

NOUS avons reçu les différens Réglemens, Edits & Déclarations que vous nous avez fait l'honneur de nous envoyer. Déjà inſtruits par différens Arrêtés des Cours du Royaume, & principalement de celle de Paris, dont nous reſſortiſſons depuis la création de notre Tribunal, nous y avons vu les détails des changemens que nous ne connoiſſions que par la voie publique.

Nous nous ſommes aſſemblés tous ſelon vos ordres, & lecture faite des Loix nouvelles, nous avons vu avec la plus grande douleur ſe renouveller les temps où l'élite de la Magiſtrature fut détruite par des Miniſtres dont le mépris & l'oubli ſont maintenant la récompenſe.

Dans ces temps déſaſtreux, Monſeigneur, vous avez été enveloppé dans la diſgrace commune. Notre Lieutenant Général qui avoit alors l'honneur de correſpondre avec vous, mais qui depuis votre avancement à la place plus brillante que l'on a accordée à votre intégrité, n'a pas oſé ſe permettre une correſpondance que tout ſembloit lui interdire, eut l'honneur de vous conſulter ſur le parti que lui & ſes confreres devoient prendre.

Vous lui répondites, Monſeigneur. Votre réponſe eſt entre nos mains, & nous la gardons précieuſement, parce qu'elle eſt une des preuves la plus éclatante du juſte choix que Sa Majeſté a fait en vous plaçant auprès d'elle, pour l'éclairer ſur les abus qui peuvent s'introduire dans l'adminiſtration de la Juſtice.

Voici, Monſeigneur, les propres expreſſions de la lettre que vous écrivites à notre Lieutenant Général.



MONSIEUR,

» Je n'ai aucune conduite à vous pref-
» crire dans les circonftances actuelles.
» Votre confcience feule doit vous fervir
» de guide, elle ne peut vous tromper.
» Cependant fi j'avois quelques confeils à
» vous donner, je vous dirois d'embraffer
» la caufe du Parlement, parce que la
» caufe du Parlement me paroît jufte.

» Je fuis, &c.

Signé, LAMOIGNON.

Telle fut, Monfeigneur, votre réponfe. Elle eft gravée dans nos cœurs; & comme notre confcience feule doit nous fervir de guide dans les circonftances actuelles, comme elle ne peut nous tromper, comme la caufe du Parlement nous paroît encore plus jufte qu'à cette époque où vous avez

853

honoré notre Lieutenant Général d'une réponſe auſſi ſimple que flatteuſe, pouvons-nous mieux faire, Monſeigneur, que de ſuivre les principes que vous-même nous avez dictés dans des temps où faiſant partie de la Magiſtrature, vous gémiſſiez avec elle ſous le coup funeſte qui l'opprimoit alors. Oui, Monſeigneur, nous trouvons la cauſe du Parlement infiniment juſte, nous vous ſupplions avec lui de faire retirer des Loix qui, en renverſant une conſtitution d'autant plus chere qu'elle eſt ancienne, ont jeté la conſternation dans la Magiſtrature dont vous êtes aujourd'hui le chef & le ſoutien.

Nous ſommes, avec le plus profond reſpect, &c.